Image not found or type unknown

Exonération de plus value immobilière

Par **bouche koun**, le **11/04/2017** à **17:54**

Bonjour madame, monsieur,

J'ai acheté 2 logements en viager occupés de 94 ans chacun.
Lors du décès de mes 2 crédirentiers ,je souhaiterai vendre ces 2 appartements afin de financer la totalité de l'acquisition de ma résidence principale .
En effet je suis hébergé depuis 2 ans .
Puis être exonéré de plus value immobilière ?
Je vous remercie pour votre retour.
Bien cordialement.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés